



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de la Commission permanente des institutions

Le vendredi 10 janvier 2014 — Vol. 43 N° 109

Élection à la vice-présidence

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente des institutions

Le vendredi 10 janvier 2014 — Vol. 43 N° 109

Table des matières

Élection du vice-président, M. Laurent Lessard

1

Intervenants

M. Luc Ferland, président

Mme Rita de Santis

Note de l'éditeur : La commission a aussi siégé en matinée pour l'étude détaillée du projet de loi n° 28, Loi instituant le nouveau Code de procédure civile. Le compte rendu en est publié dans un fascicule distinct.

Le vendredi 10 janvier 2014 — Vol. 43 N° 109

Élection à la vice-présidence

(Douze heures une minute)

Le Président (M. Ferland) : Alors, la commission... Ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission des institutions ouverte.

Le mandat de la commission est de procéder, conformément à l'article 134 du règlement, à l'élection à la vice-présidence de la commission.

Conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé, le 9 novembre 2012, que la vice-présidence revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Selon l'article 135 du règlement, le vice-président de chaque commission est élu à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Élection du vice-président, M. Laurent Lessard

Je suis prêt à recevoir des propositions pour la vice-présidence. Mme la députée de Bourassa-Sauvé.

Mme de Santis : Merci, M. le Président. Je propose que le député de Lotbinière-Frontenac soit élu vice-président de la Commission des institutions.

Le Président (M. Ferland) : Alors, merci. Est-ce que de la part des membres du gouvernement parlementaire formant le gouvernement cette proposition est adoptée? Adopté.

Est-ce que de la part... Est-ce que de la part du...

Des voix : ...

Le Président (M. Ferland) : Excusez! Est-ce que de la part des membres du groupe parlementaire formant l'opposition officielle... Adopté.

Je déclare donc le député de Lotbinière-Frontenac élu vice-président de la Commission des institutions.

Des voix : Bravo!

Le Président (M. Ferland) : Alors, après... Mais j'aimerais quand même, avant...

Des voix : ...

Le Président (M. Ferland) : Juste un instant! J'aimerais quand même, avant de suspendre, féliciter le député de Lotbinière-Frontenac pour son élection à la vice-présidence, après une chaude lutte, d'ailleurs. Alors, merci à tous.

Je lève la séance, et la commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au mardi 14 janvier 2014, où elle entreprendra un autre mandat, et j'en suis convaincu, qu'il sera très médiatisé, celui-là.

Alors, sur ce, bonne fin de semaine.

(Fin de la séance à 12 h 3)